



Soirée débat à l'internat - la liberté d'expression

publié le 15/10/2021 - mis à jour le 20/10/2021

Le jeudi 14 octobre, les élèves internes accompagnés d'enseignants, professeure documentaliste, Cpe et Proviseur, ont pu échanger autour des valeurs de la République et de la liberté d'expression.

Débutant par un débat mouvant sur "êtes vous d'accord avec l'affirmation : il ne devrait y avoir aucune limite à la liberté d'expression", les élèves ont pu définir leur vision en argumentant.

Léo témoigne " tout le monde a été unanime, non il faut garder une limite pour "rester dans le respect d'autrui" ; on a débattu sur le pourquoi , un élève a d'ailleurs argumenté en disant : qu'il serait inadmissible de revoir sur le marché des livres comme un certain livre sorti en 1925."

Les enseignants ont retracé les contours historiques et l'inscription de la liberté d'expression dans la Constitution (article 100 de la Constitution).

Il a été ensuite demandé aux élèves de s'imaginer un pays où il n'y a pas de liberté d'expression. "Que se passerait-il ?"

Les élèves ont évoqué la perte de la liberté de pensée et la peur d'être contrôlés (ils ont donné en exemple des pays où les informations sont dirigées, édictées etc..)

Certains élèves ont expliqué qu'en étant nés en France avec des droits garantis par la Constitution, ils ne les appréhendent pas nécessairement : "nous sommes nés avec ces droits, on vit avec et c'est naturel".

Pour clôturer ce débat, nous avons demandé aux élèves de dire un mot qui pour eux caractérise la liberté d'expression.

Ce débat a été organisé pour rendre hommage à Samuel PATY, professeur.

